

Chapelles et chapellenies dans le diocèse de Toul à la fin du Moyen Âge (1250-1500).

par Stéphane TOLLÉ

Introduction

Pour tout chrétien du Moyen Âge, la mort et l'assurance de son salut font partie des préoccupations des derniers instants de la vie. Aussi, afin de s'assurer un passage dans l'au-delà plus aisé, notamment en abrégant le temps passé au Purgatoire, les dernières volontés testamentaires peuvent prendre parfois une forme particulière. L'une d'elles consiste, ainsi, pour un individu, généralement aisé, ou une collectivité, à fonder une chapelle ou un autel dédié à un seul ou à un groupe de saints auquel on tient une dévotion privée.

Fonder une chapelle c'est la créer matériellement en un lieu donné, lieu isolé ou à l'intérieur d'un édifice religieux. C'est aussi désigner un prêtre pour assurer les messes et les prières voulues par le testamentaire. A cette fin, la chapelle reçoit un bénéfice (des terres, de l'argent, des

biens immobiliers, des objets pour le culte) destiné à faire vivre le chapelain et le culte.

Or, on constate en Occident, et dans le diocèse de Toul en particulier, que ce phénomène s'accroît à partir du XIII^{ème} siècle et atteint son apogée au XVI^{ème} siècle. Pour ce qui nous concerne, nous nous contenterons d'une étude du phénomène jusqu'à la fin du XV^{ème} siècle, en essayant d'en repérer les caractéristiques et les points forts.

Avant d'entrer plus avant dans la description de cette forme de dévotion, il convient d'indiquer les limites de cette étude.

Un recensement des chapelles et autels fondés au Moyen Âge pose de multiples problèmes. Qualités des sources et qualités des informations sont variables. Selon les documents,

originaux ou copies, les documents sont plus ou moins complets ou plus ou moins clairs. Ainsi, sur près de 380 chapelles recensées comme des fondations médiévales, 193 seulement ont une date de fondation (date absolue) connue.

D'autres documents et sources ont été utiles à cette étude : les fondations de messe, les testaments, les statuts de confrérie, l'enquête ducal sur l'état du temporel des paroisses de 1708*, les pouillés, les travaux d'archivistes, les écrits des historiens et érudits locaux. Par ces remarques et avertissements, il faut comprendre que cette étude ne prétend être ni exhaustive ni incontestable, mais une base susceptible d'être enrichie et précisée ultérieurement.

* A.D.M.M. B 298 (A.D.M.M. - Archives départementales de Meurthe-et-Moselle)

Chapitre I : Etude historique et chronologique.

Au cours du XIII^{ème} siècle, le nombre de fondations est, somme toute, assez peu important. Ce siècle marque l'apogée de la féodalité en Lorraine, mais aussi une restructuration des cadres de vie, laïcs comme religieux. Les ducs montrent l'exemple en renforçant

leur administration et en développant certains bourgs, comme La Mothe, dotée d'une collégiale, en 1258, Bar-le-Duc, qui se double d'une ville neuve. Les pouvoirs comtaux développent aussi l'équipement administratif et économique du pays,

notamment dans l'ouest de la Lorraine.

Au XIII^{ème} siècle, c'est la partie occidentale du diocèse qui est couverte par les fondations de chapelles. L'Eglise connaît, elle aussi, une restructuration de ses

cadres, sous l'effet de la poussée démographique des XII^{ème} et XIII^{ème} siècles en Occident, avec la création de nouvelles paroisses. La dévotion se tourne alors vers les églises nouvellement créées plutôt que vers des chapelles particulières. Des églises sont érigées en collégiales, comme celles de Ligny-en-Barrois ou de Commercy. Même si cela ne se traduit pas par des fondations de chapelles, la vitalité religieuse n'en est pas moins réelle au début du XIV^{ème} siècle. C'est aussi le moment où les ordres mendiants arrivent à Toul (vers 1240 pour les Dominicains, en 1262 pour les Franciscains), mettant ainsi un relais efficace, pour exprimer sa foi, entre les mains de la population.

On peut parler d'une explosion des fondations au XIV^{ème} et XV^{ème} siècles, le XIII^{ème} siècle ayant créé les

conditions de cette expansion. Le rythme reste encore saccadé au XIV^{ème} siècle, mais, après 1450, et surtout dans le dernier quart du XV^{ème} siècle, le rythme est plus soutenu (109 fondations durant cette période).

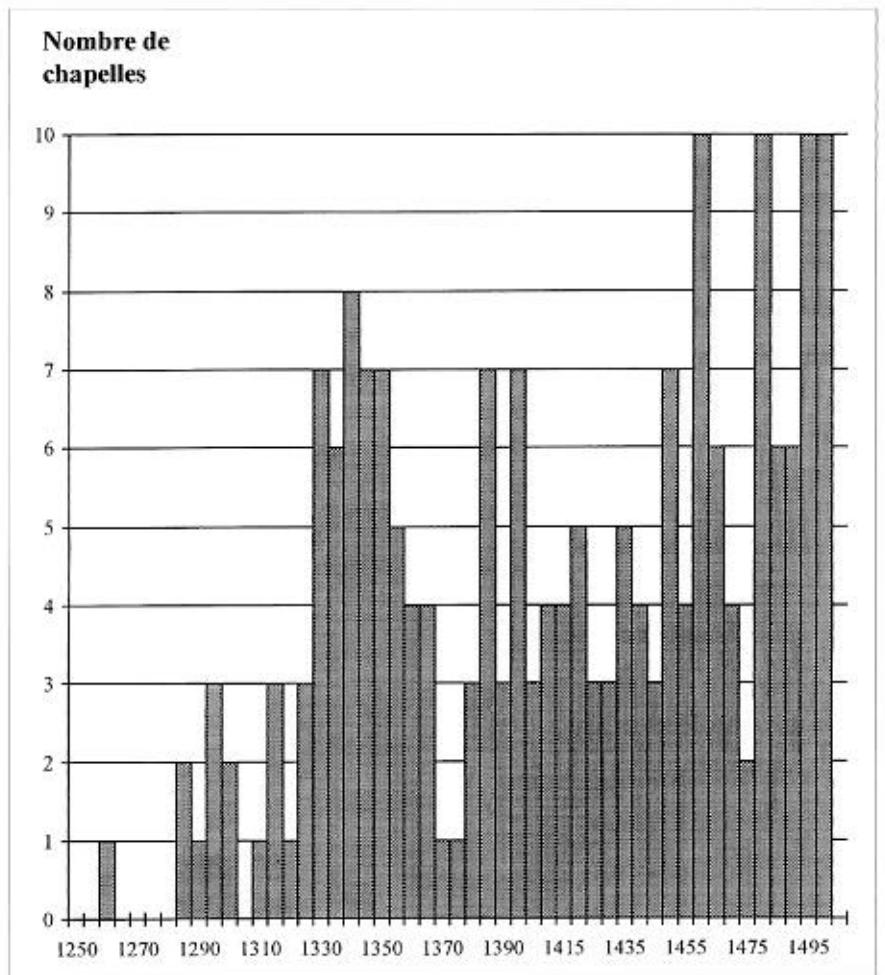
Ces deux siècles sont à la fois les siècles du gothique triomphant, mais aussi ceux des grands malheurs (guerres, épidémies, destructions). Ces malheurs entraînent, à la fois, un ralentissement des fondations, mais aussi des fondations nouvelles. La chapelle de la Très Sainte Trinité, en la cathédrale, voit sa dotation augmenter en 1351 "à cause des guerres et de la mortalité dont la province était affligée".

Bien que les fondateurs appartiennent à des catégories sociales assez aisées, donc ayant des

conditions de vie meilleures, la vision et l'angoisse de la mort n'est pas moins une réalité bien présente. Le diocèse est de plus écartelé entre les influences françaises et germaniques, les ducs de Bar et de Lorraine, les luttes entre Valois et Bourguignons, par la guerre de Cent Ans. Les effets des destructions de la guerre s'y font sentir. Le château de Lamarche reçoit une chapelle en 1342 par la "garnison de la Marche ou temps que nous avions guerre au duc de Lorraine pour le remède de leurs armes et de leurs prédécesseurs".

Le retour à la paix après 1477, et la victoire de René II, marquent un retour à la prospérité économique, donc un contexte plus favorable à des fondations en grand nombre. Les petits seigneurs, ruinés par les guerres, se sont mis au service des

**RÉPARTITION
CHRONOLOGIQUE
DES FONDATIONS
(Dates absolues)**



plus grands et ont ainsi les moyens d'investir dans une fondation. Cependant, le monde rural -dont la terre est la base des fortunes- est touché par la crise, les revenus sont fragilisés et les donations des chapelles, souvent constituées de rentes foncières, en souffrent. Les villes et les bourgs connaissent un développement perceptible mais impossible à chiffrer, et paraissent riches à côté des campagnes. Ce développement se traduit par la construction (ou reconstruction) d'églises, collégiales, couvents, hôpitaux, et le besoin de nouveaux liens, avec les saints notamment, pour les habitants, les solidarités traditionnelles ayant été bouleversées par les difficultés de l'époque et un déracinement lié à l'exode rural. Une crise de confiance envers le clergé, dont la qualité des desservants est souvent critiquée, renforcée par le schisme

d'Avignon, contribue, également, à une crise des esprits. En dépit de toutes ces difficultés, la générosité envers l'Eglise se manifeste toujours. Les Indulgences, pénitence tarifée qui permet de réduire le temps du Purgatoire, en sont un signe, ainsi à Toul "désirant donc que (...) les dessertes ou chapelles de Notre-Dame-de-Valcourt, de Notre-Dame-près-de-Toul, de Saint-Jean-Froide-Terre, de Saint-Michel sur la côte de Bar (...) qui par suite des malheurs du temps menacent ruines et ont besoin grosses réparations seront particulièrement opportunes (...) qu'elles soient réparées, entretenues et conservées comme il convient, afin aussi que les fidèles se portent d'autant plus volontiers par dévotion vers ces structures et prêtent d'autant plus promptement leurs concours pour la réparation et l'entretien de ces édifices qu'ils

sauront que ce concours leur méritera un surcroît de grâces célestes".

Le diocèse de Toul connaît les caractéristiques et les problèmes communs à l'ensemble de l'Occident médiéval. En ces siècles difficiles, le besoin est grand de se rassurer sur son avenir dans les cieux. Les messes, les liens avec les saints, les confréries et les chapelles sont les moyens adoptés pour y parvenir. Mais la multiplication des lieux de culte marque un éclatement des dévotions et un essor de la chapelle. Cette dernière assure alors un culte plus proche du fidèle, un culte qui lui ressemble.

Mais avant de le voir, il convient de préciser, rapidement, les cadres géographiques où se sont développées les chapelles.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE
DES FONDATIONS
DE CHAPELLES

Figure 2

LOCALISATION	NOM OU DEDICACE DE LA CHAPELLE	DATE DE FONDATION
Sommières près de Void?	?	1186
Gombervaux	?	1260
Toul	Blanche mère de Dieu (ou Sainte Marie la blanche)	1285 (1 ^{re} fondation) 1400 (2 ^e fondation)
Toul	Saint Thiébaud	1286
Châtenois	Notre-Dame de la Capeluche	1294
Nancy	Sainte Catherine	1298
Toul	Chapelle matutinale Saint Gérard	1298
Toul	Nativité Notre-Dame	1299
Bar-le-Duc	Saint Nicolas	1304
Foug	Saint Maur	1305
Montiers-sur-Saulx	Saint Nicaise	1315
Toul	Saint Nicolas d'été Saint Nicolas d'hiver	1316
Toul	Sainte Geneviève et Annonciation Notre-Dame	1317 (ou 1313 ?)
Stamville	Saint Nicolas	1320
Bourmont	Saint Florentin	1322
Toul	Saint Laurent	1327
Rosières-aux-Salines	Saint Nicolas le Viel	1330
Toul	Saint Nicolas	1330
Nancy	Saint Jean	1334
Remicourt	?	1334
Toul	Saint Nicolas	1334
Toul	Sainte Catherine	1334
Mognéville	?	1335
Toul	Tous les Saints	1336
Liverdon	Saint Laurent	1337
Bar-le-Duc	Saint Jacques & Saint Christophe	1338
Nancy	Saint Georges & la Madeleine	1338
Nancy	Saint Antoine	1338

LOCALISATION	NOM OU DEDICACE DE LA CHAPELLE	DATE DE FONDATION
Toul	Saint Amon	1338
Lunéville	Sainte Marie-Madeleine	1341
Lamarche	Notre-Dame & Saint Georges	1342
Lemainville	Notre-Dame	1342
Ormes	Notre-Dame	1342
Ligny-en-Barrois	Chapelle de Dame Esseline	1343
Lunéville	Sainte Vierge & Saint Antoine	1343
Neufchâteau	Sainte Vierge & Saint Julien	1344
Toul	Annonciation Notre-Dame	1344 (1 ^{re} fondation) 1395 (2 ^e fondation)
Villers-les-Nancy	?	1344
Bar-le-Duc	Saint Jean Evangéliste & Sainte Lucie	1346
Dicoulouard	Sainte Catherine	1346
Toul	Très Sainte Trinité	1348
Lunéville	Saint Esprit (ou chapelle des Ruppys)	1349
Rosières-aux-Salines	Saint Michel	1349
Toul	Assomption Notre-Dame	1349
Toul	Sainte Trinité	1349
Bar-le-Duc	Saint Jean-Baptiste & Sainte Madeleine	1350
Nancy	Saint Michel	1350
Rosières-aux-Salines	Notre-Dame	1350
Nancy	Saint Jean-Baptiste	1351
Toul	Saint Antoine	1351
Saint-Nicolas-de-Port	Saint Michel	1352
Saint-Nicolas-de-Port	Sainte Catherine	1352
Varangéville	Saint Michel	1352
Toul	Purification Notre-Dame ou chapelle de la Gésine	1356
Toul	Sainte Croix	1356
Commercy	Annonciation Notre-Dame	1357
Bar-le-Duc	Notre-Dame & Sainte Anne	1359
Toul	Conception Notre-Dame	1360
Bourmont	?	1362
Manonville	Notre-Dame & Saint Georges	1362
Bar-le-Duc	Saint Nicolas	1363
Toul	Saint Jean Evangéliste	1363
Ligny-en-Barrois	La Madeleine	1367
Toul	Saint Mansuy	1367

LOCALISATION	NOM OU DEDICACE DE LA CHAPELLE	DATE DE FONDATION
Bar-le-Duc	Vierge, Saints Pierre & Paul & Saint Jean Baptiste	1368
Lagny-en-Barrois	Saint Martin	1369
Void	? (saint Pierre ?)	1370
Domgermain	Notre-Dame	1372
Dicoulouard	Notre-Dame des Gouttes	1380
Nancy	Saint Julien	1381
Sorcy-Saint-Martin	Conception Notre-Dame	1382
Nancy	Sainte Vierge, Saint Jacques & Tous les Saints	1383
Nancy	Saint Mathias	1385
Nancy	Notre-Dame de Pitié	1386
Ligny-en-Barrois	Saint Michel	1387
Mont-sur-Meurthe	Saint Césaire	1387
Nancy	Saint Blaise	1387
Lunéville	Saint Pierre (ou chapelle des Bourdelliers)	1388 (ou 1397 ?)
Toul	Blanche mère de Dieu (2 ^e chapelle)	1388 ou 1400
Essey-les-Nancy	Saint Césaire	1393
Toul	Notre-Dame & Saint Christophe (ou Saint Christophe)	1393 (1 ^{re} fondation) 1413 (2 ^e fondation)
Panerot	Saint Nicolas	1394
Pont-à-Mousson (seule la paroisse saint-Laurent dépend du diocèse de Toul)	Saint Nicolas	1399
Toul	Saint Nicolas des Clercs	1400
Toul	Sainte Catherine	1400
Toul	Sainte Catherine	1400
Vézelize	Notre-Dame (ou de la Peuchotte)	1400
Toul	Sainte Vierge, Saint Nicolas & Saint Jean-Baptiste	1400
Sion	Saint Georges	1404
Nancy	Saint Etienne & Saint Robert	1405
Valler-les-Lunéville	Saint Maur	1406
Rosières-aux-Salines	Saint Michel & Saint Nicolas	1408 (1 ^{re} fondation) 1464 (2 ^e fondation)
Saint-Nicolas-de-Port	?	1409
Einville-au-Jard	Saint Jacques	1410 (1 ^{re} fondation ?)
Bayon	Saint Nicolas	1412
Bar-le-Duc	Saint Nicolas	1413
Void	Saint Jacques & Saint Christophe	1415
Lunéville	Trinité, Sainte Marie, Saints Pierre & Paul	1417
Vioménil	Saint Barthélémy	1417
Raville	?	1420
Einville-au-Jard	Saint Claude	1422
Nancy	?	1422 (?)
Domjulien	Saint Antoine	1425
Einville-au-Jard	Sainte Barbe	1425
Gondrecourt	Saint Blaise	1426
Bar-le-Duc	Notre-Dame (ou chapelle des Vierges)	1427
Barville	Trinité, Sainte Vierge, Sainte Catherine & Saint Césaire	1429
Bulligny	Notre-dame de Pitié & Saint Michel	1431
Nancy	Trinité	1432
Nancy	Saint Claude du Terreau (devient Annonciation Notre-Dame vers 1457)	1432
Ourches	Saint Nicolas	1432 ou 1440
Bulligny (lieu-dit Tumejus)	Sainte Trinité, Annonciation Notre-Dame & Saint Nicolas	1435
Lunéville	Saint Pierre	1436
Nancy	Annonciation Notre-Dame	1439
Nancy	Saint Etienne	1439
Rosières-aux-Salines	Saint Barthélémy	1442
Mandres-aux-Quatre-Tours	Sainte Croix	1443
Nancy	Saint Jean-Baptiste	1443
Lunéville	Saint Jean Evangéliste & Saint Gérard	1444
Ormes	Saint Jean & Saint Christophe (?)	1447
Rosières-aux-Salines	Saint Jacques	1447
Bar-le-Duc	Annonciation Notre-Dame	1448
Sion	Vierge Marie & Saint Antoine	1448
Vandéfont	Vierge Marie & Saint Jacques	1448
Amance	Saint Nicolas & Saint Antoine	1450
Gironcourt	Saint Eloi	1450

LOCALISATION	NOM OU DEDICACE DE LA CHAPELLE	DATE DE FONDATION
Nancy	Trinité	1451
Nancy	Sainte Croix	1452
Lunéville	Saint Christophe	1455
Bar-le-Duc	10 000 Martyrs (Saint Maurice)	1456
Neufchâteau	Saint Claude & Sainte Barbe	1456
Saint-Maurice (près de Senones)	Saint Nicolas	1457
Toul	Saint Gérard	1457
Damelevières	Notre-Dame & Saint Dizier	1458
Lunéville	Vierge Marie	1458
Toul	Saint Pierre	1458
Nancy	Saint Clément	1459
Bulgnéville	Visitation Notre-Dame (ou chapelle de Barbaban)	1460
Lunéville	Notre-Dame de Pitié, Saint Nicolas, Saint Claude & Saint Sébastien	1460
Lunéville	Vierge, Sainte Croix, Saint Jean-Baptiste, Saint Jean Evangéliste & Sainte Agnès	1461
Sorcy-Saint-Martin	Saint Eloi	1461
Bar-le-Duc	Sainte Croix & Annonciation Notre-Dame	1464
Essey-les-Nancy	Conception Notre-Dame	1464
Lunéville	Saint Laurent & Saint Fiacre	1464
Nancy	Notre-Dame & Sainte Croix	1466
Toul	Sainte Trinité, Sainte Vierge, Saint Michel & Saint Sébastien	1469
Ligny-en-Barrois	Saint Pierre le Viel	1473
Preny	Saint Sébastien	1474
Nancy	Saintes Anne, Marie-Jacobée & Marie Salomé	1475
Epinal	Saint Fiacre & Saint Maur	1477
Nancy	Sainte Anne	1477
Dommartin-sur-Vraie	Notre-Dame & Saint Nicolas	1478
Dommartin-sur-Vraie	Saint Hubert & Saint Fiacre	1478
Lemaunville	Notre-Dame de Pitié	1478
Ormes	Notre-Dame de Pitié (ou des fonts)	1478
Epinal	Saint Michel	1479
Epinal	Saint Sépulcre	1479
Toul	Saint Sébastien	1479
Nancy	Sainte Barbe	1481
Bar-le-Duc	Notre-Dame de Pitié	1483
Nancy	Notre-Dame-des-Liesses	1483
Gironcourt	Saint Sépulcre	1484
Nancy	Notre-Dame des Victoires ou de Bon Secours ou des Rois (ou Annonciation & Marie-Madeleine)	1484 ou 1498
Lagny-en-Barrois	Saint Pierre	1486
Toul	Saint Sébastien	1488
Vitrimont	Notre-Dame de Pitié	1489
Lemsainville	Saint Claude & Saint Nicolas	1490
Lunéville	Saint Jean Evangéliste	1490
Toul	Saint Jean-Baptiste	1490
Vignot	Saint Michel	1490
Badonviller	?	1491
Toul	Saint Michel de Lorette	1491
Nancy	Nativité Notre-Dame	1492
Toul	Saint Côme & Saint Damien	1492
Sevichamps	Saint Claude	1493
Lafauche	Saint André	1494
Prez-sous-Lafauche	Saint André	1494
Châtel-sur-Moselle	Annonciation Notre-Dame	1495
Haillainville	Saint Jacques	1495
Toul	Notre-Dame, Sainte Lucie & Saint Jacques	1496
Toul	Saint Brice	1497
Nancy	Annonciation Notre-Dame & Marie Madeleine	1498
Pont-Saint-Vincent	Notre-Dame de Pitié, Saint Jean-Baptiste & Sainte Catherine	1498
Pont-Saint-Vincent	Sainte Barbe & Marie Madeleine	1498
Rambercourt-aux-Pots	Notre-Dame de Pitié	1499
Rambercourt-aux-Pots	Madeleine	1499
Toul	Saint Jérôme	1499
Girecourt	Saint Nicolas	1500
Romain-sur-Meuse	Annonciation Notre-Dame	1500
Sorcy-Saint-Martin	Saint Gand	1500
Nancy	Assomption Notre-Dame	1506
Toul	Sainte Elisabeth & Visitation Notre-Dame	1517 (2 ^e fondation)

Pour ne pas surcharger le tableau, les références n'ont pas été indiquées, mais on les retrouvera dans le tableau général des chapelles)

Chapitre II : Étude géographique.

Quatre entités géographiques et politiques importantes se partagent le territoire du diocèse de Toul :
-l'évêché de Toul, centré sur la cité épiscopale, dont l'évêque est le seigneur temporel direct. (Ne pas confondre avec le diocèse dont il n'est que le seigneur spirituel).
L'évêché est d'une taille fort modeste et le pouvoir de l'évêque y est fragile. Mais pour autant, la concentration d'églises, de couvents et donc de chapelles, y est très forte.

Le diocèse, quant à lui, s'étendrait, aujourd'hui, sur le sud du département de la Meuse, le sud de la Meurthe-et-Moselle (jusque Prény à la limite nord), le département des Vosges avec une partie des départements de la Marne et de la Haute-Marne.

-le duché de Lorraine, s'étend sur les vallées de la Moselle et de la Meurthe jusqu'aux contreforts des Vosges.

-le duché de Bar est situé plus à

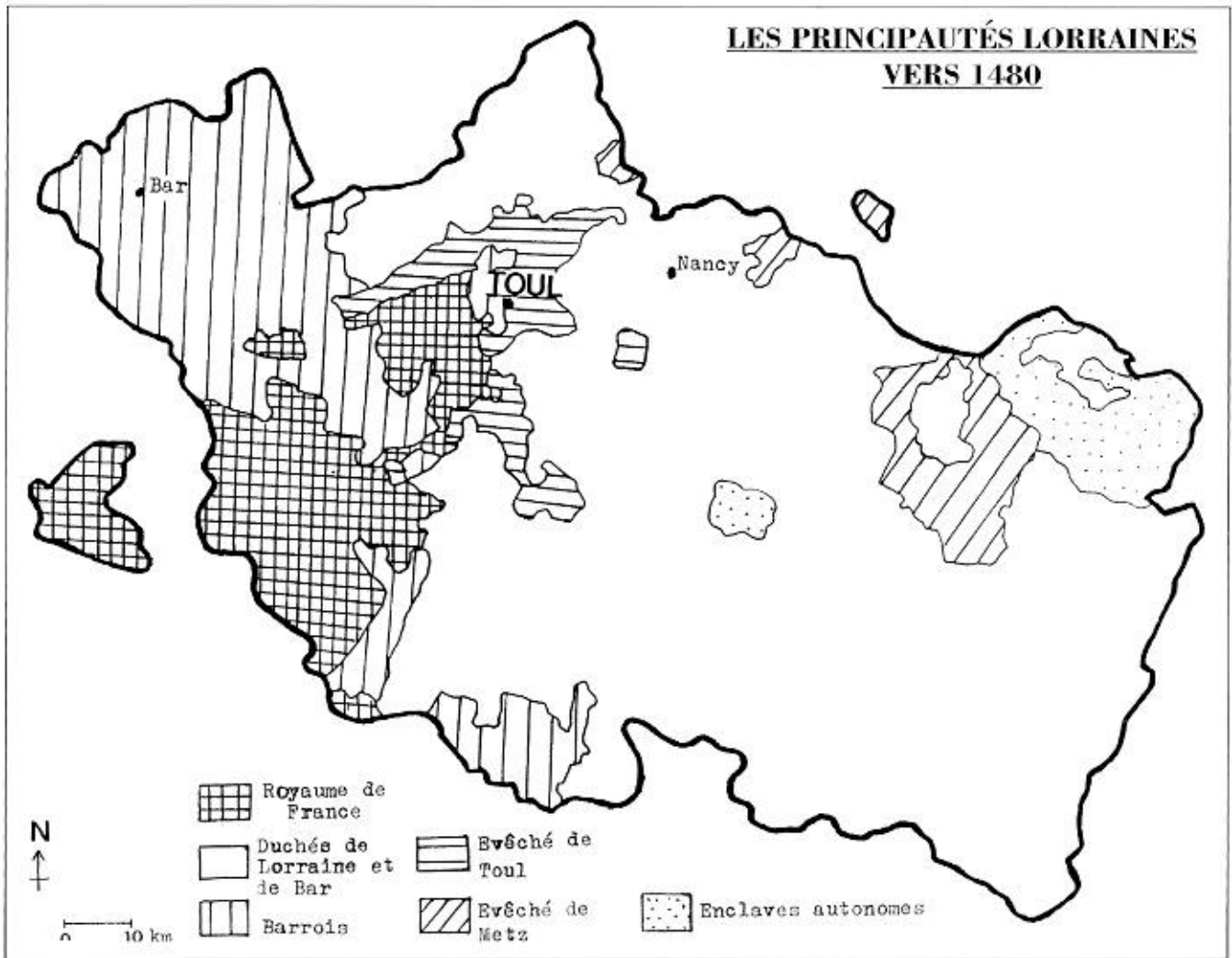
l'ouest, sur les vallées de la Saulx et de la Meuse, du Bassigny jusqu'à Pont-à-Mousson. Une partie du duché relève du royaume de France. -le royaume de France détient les terres champenoises du diocèse et la châtellenie de Vaucouleurs. On pourrait compléter le tableau en ajoutant de nombreuses enclaves : celles de l'évêché de Metz, du comté de Salm, du comté de Châtel...



LE DIOCÈSE DE TOUL.

Les diocèses lorrains : Metz, Toul, Verdun. Carte dressée par A. Gain, dessin de J. Favier (d'après "Histoire de la Lorraine", Nancy, 1939).

LES PRINCIPAUTÉS LORRAINES VERS 1480



Quelle répartition des chapelles peut-on observer? La première remarque, c'est une inégale répartition et densité dans l'implantation des chapelles. Les Vosges sont sous-représentées. Au contraire, la seule ville de Toul comprend près de 80 chapelles recensées. Les capitales ducales, Bar et Nancy, ont également une forte concentration due à la volonté des ducs.

Quelle corrélation établir avec le lieu de fondation? Difficile de le dire, mais la richesse et la densité démographique ont une influence certaine. En tout cas, au vu des archives, les villes et leurs proches alentours attirent les chapelles. Mais quoi de plus normal, en effet, puisque la chapelle, qui, non

seulement, est un bâtiment isolé, mais le plus souvent, une partie de l'église, requiert un édifice déjà bâti, que l'on rencontre plus facilement en milieu urbain.

Collégiales, églises paroissiales, abbayes, hôpitaux et Maison-Dieu, chapelles castrales, couvents, cimetières sont les lieux choisis pour les fondations. Mais la cathédrale (40 chapelles) et les églises paroissiales (150 chapelles) sont les endroits privilégiés, lieux idéaux pour une aumône envers l'Église et pour placer une chapelle ou un autel.

Avec la multiplication des messes privées et l'essor de l'architecture gothique, deux conditions ont été remplies pour permettre

"l'explosion" des chapelles. Placées dans les bas-côtés, dans le chœur, sur les piliers de la nef (certaines traces sont encore visibles à la cathédrale), sur les jubés (aujourd'hui détruits), les chapelles fractionnent l'église en autant de lieux sacrés. De plus, chaque phase de construction de l'église entraîne des déplacements ou de nouvelles fondations. Ainsi, à Lunéville, la chapelle Saint-Michel est "sur un *niefz* *altel* de pierres fait et fondei sur un *nuefz* *arval* (arcade) de pierres fait et situe pres du *nuefz* *pourtal* de la dite eglise dessous la tour du clochier dicelle".

Si toutes les places disponibles finissent par être occupées, certains actes de fondation mentionnent des préférences.

Le duc René II fonde la chapelle de l'Annonciation et de Marie-

Madeleine, en la collégiale Saint-Georges de Nancy "au côté *senestre du grand autel*".

Les chapelles castrales, cimetiérales (les vivants et les morts sont réunis dans un même culte) ou isolées en rase campagne (lieu hérité d'un

culte païen), le plus souvent, ces chapelles réalisent une décentralisation plus poussée du culte. Les chapelles quadrillent ainsi l'ensemble du diocèse comme lieu d'un culte manifestant les volontés du fondateur.

Chapitre 3 : Les chapelles dans le diocèse de Toul

La chapelle telle qu'on l'entend à travers cette étude, est l'institution la plus achevée des fondations de messes perpétuelles pour la prière en faveur des morts.

Pour parler de chapelle, il faut trois éléments : un **lien de culte précis** pour célébrer les messes précisées et fixées par le fondateur ; un **desservant propre** (le chapelain) ; un **revenu assurant** l'entretien de l'édicule et du chapelain. L'acte fondateur d'une chapelle, ou d'un autel, nous permet de connaître les raisons qui poussent un fidèle à donner à l'Église, pour qu'elle prie sa mémoire éternellement.

Pourquoi fonde-t-on une chapelle? Nous verrons plus loin les aspects psychologiques, mais il faut d'abord avoir conscience que la fondation se fait, souvent, sous forme de testament.

L'Église demande à ceux qui ont des biens terrestres d'en laisser une part à cette dernière en échange de prières et suffrages, tel qu'il est sous-entendu à Saint-Rémy de Lunéville "pour laquelle chose le dit sire Loyon veaut et considerant que toutes choses mondainement sont transitoires et que melz n'emportera de cest mortel siecle fors seulement de ce bien qu'il avera fait" *. Ou encore, à Gondrecourt en 1426 "Jay conceu de fonder et date des biens que nostre dit seigneur Jesus Christ ma conferez et prestez en ceste mortel vie et par la teneur de ces presentes lettres"**.

Mais certaines chapelles viennent commémorer des batailles telle la chapelle de Barbasan à Bulgnéville ou celle de l'Annonciation Notre-Dame et Marie-Madeleine, toutes deux fondées par René II, rappelant la victoire contre le comte de Vaudémont et contre le duc de Bourgogne. Toutefois, la fondation, pour être acceptée a besoin de l'accord de l'autorité laïque et/ou religieuse, afin que le seigneur, sur les terres duquel on a prélevé une part pour la chapellenie, ne soit pas lésé, et pour vérifier que cette dotation est suffisante et que le chapelain a les qualités nécessaires pour remplir le service demandé.

Ainsi, on peut recourir à l'accord de l'évêque (si le fondateur est un laïc apparentement) ou des chapitres cathédraux, collégiaux ou abbatiaux. L'Église est surtout préoccupée par le chapelain qui doit se cantonner dans un rôle subalterne. Cependant, la confirmation, si elle est souhaitée, n'est ni systématique, ni rapide. A Saint-Jacques de Lunéville, la chapelle Saints Pierre et Paul fondée en 1417 n'est confirmée qu'en 1438.

(Voir encadré concernant "Les fondateurs", page 19)

Les fondateurs

La fondation est un acte coûteux qui implique la constitution d'une donation en terre et/ou en argent. N'importe qui peut fonder une chapelle, à condition d'en avoir les moyens. Ceci explique le type de fondateurs rencontrés, les plus modestes se contentant de fonder des messes. On trouve des représentants de la noblesse, qui jalonnent leurs terres de chapelles, du personnel administratif gravitant autour d'eux, des femmes, qui sont souvent associées à leurs maris. Les plus riches des bourgeois et artisans ont des moyens suffisants, également, pour une fondation. C'est également le cas des fondations collectives, dont les exemples les plus typiques sont ceux des confréries, mais aussi d'associations d'individus larges; ainsi la chapelle Saint-Pierre de la Cathédrale (1458) l'est par la veuve de Jacques de Pougé, la femme de Reignier Mohes d'Épinal, Poirissons de Pouguetier, Hugues Gruges (médecin) et Marguerite, leur soeur.

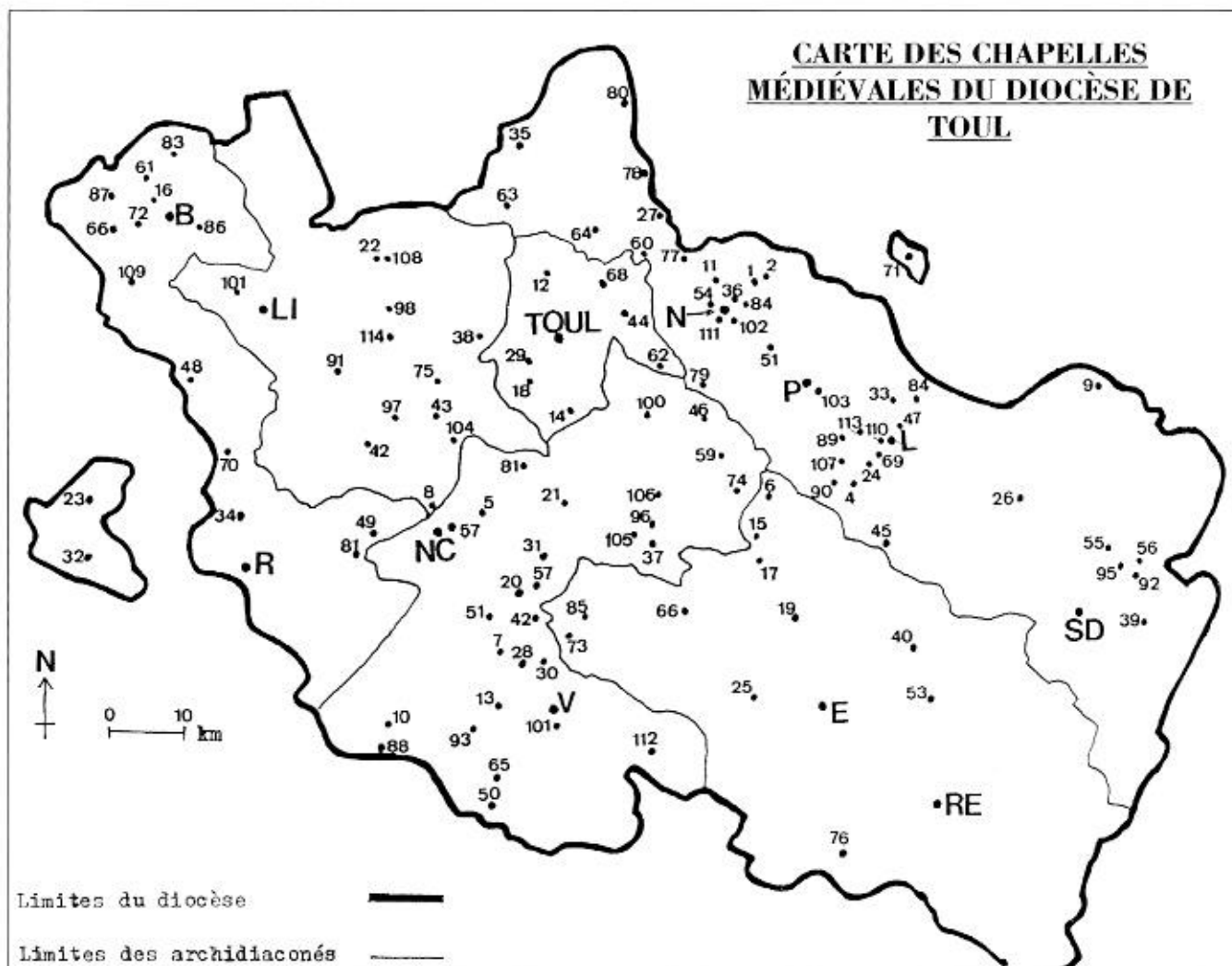
Les ecclésiastiques, eux aussi, sont à compter parmi les fondateurs, mais, chez eux aussi, les plus riches dominent.

Cette étude sur les fondateurs ne peut être que succincte, de nombreux points restant obscurs, notamment concernant leur origine géographique. Toujours est-il que quelque soit l'origine sociale des fondateurs, les comportements sont peu différents, seuls les moyens investis varient.

* A.D.M.M. H 1508

** A.D.M.M. B 714

CARTE DES CHAPELLES MÉDIÉVALES DU DIOCÈSE DE TOUL



LIEU	NUMERO	LIEU	NUMERO
BAR-LE-DUC	B	EPINAL	E
LUNEVILLE	L	LIGNY-EN-BARROIS	LI
NANCY	N	NEUFCHATEAU	NC
PORT (SAINT-NICOLAS-DE-)	P	REYNEL	R
REMIREMONT	RE	SAINT-DIE	SD
TOUL	T	VITTEL	V
AGINCOURT	1	AMANCE	2
BADONVILLER	3	BARBONVILLE	4
BARVILLE	5	HAYON	6
BEAUFREMONT	7	BERMONT	8
BLAMONT	9	BOURMONT	10
BOUXIERES-AUX-DAMES	11	BRULEY	12
BULGNEVILLE	13	BULLIGNY	14
CHAMAGNE	15	CHARDOGNE	16
CHARMES	17	CHARMES-LA-COTE	18
CHATEL-SUR-MOSELLE	19	CHATENOIS	20
CHEF-HAUT	21	COMMERCY	22
COURCELLES-SUR-BLAISE	23	DAMELEVIERES	24
DARNIEULLES	25	DENEUVRE	26
DIÉULOUARD	27	DOMBROT	28
DOMGERMAIN	29	DOMJULIEN	30
DOMMARTIN-SUR-VRAINE	31	DOULEVANT	32
EINVILLE-AU-JARD	33	EPIZON	34
ESSEY-ET-MAIZERAIS	35	ESSEY-LES-NANCY	36
FORCELLES-SOUS-CUGNEY	37	FOOG	38
FRAPELLE	39	GIRECOURT	40
GRONCOURT	41	GOMBERVAUX	42
GONDREVCOURT	43	GONDREVILLE	44
HAILLAINVILLE	45	HOUELMONT	46
JOLIVET	47	JOVILLIERS	48
LAFAUICHE	49	LAMARCHE	50

LANDAVILLE	51	LANEUEVILLE	52
LAVAL-SUR-VOLAGNE	53	LAXOU	54
LA MALFOSSE	55	LA MAIX	56
LE CHATELET	57	L'ETANCHE	58
LEMAINVILLE	59	LIVERDUN	60
LOUPPY-LE-CHATEAU	61	MAIZIERES-LES-TOUL	62
MANDRES-AUX-QUATRE-TOURS	63	MANONVILLE	64
MARTIGNY-DEVANT-LAMARCHE	65	MIRECOURT	66
MOGNEVILLE	67	MOLZEY	68
MONT-SUR-MEURTHE	69	MONTIERS-sur-SAULX	70
MOYENVIC	71	MUSSEY	72
OFFROICOURT	73	ORMES	74
OURCHES	75	PLOMBIERES	76
POMPEY	77	PONT-A-MOUSSON	78
PONT-SAINT-VINCENT	79	PRENY	80
PREZ-SAINT-LAFAUICHE	81	PUNEROT	82
RAMBERCOURT-AUX-POTS	83	RAVILLE	84
REMICOURT	85	RESSON	86
REVIGNY-SUR-ORNAIN	87	ROMAIN-SUR-MEUSE	88
ROSIERES-AUX-SALINES	89	SAFFAIS	90
SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN	91	SAINT-AURICE	92
SALXURES-LES-BULGNEVILLE	93	SERCHAMPS	94
SENONES	95	SION	96
SOMMIERES (?)	97	SORCY-SAINT-MARTIN	98
STAINVILLE	99	THELOD	100
TRONVILLE	101	VANDOEUVRE	102
VARANGEVILLE	103	VAUCOULEURS	104
VAUDEMONT	105	VEZELISE	106
VIGNEUILLES	107	VIGNOT	108
VILLE-SUR-SAULX	109	VILLER-LES-LUNEVILLE	110
VILLERS-LES-NANCY	111	VIOMENIL	112
VITRIMONT	113	VOID	114

Les fondateurs :

Sur un total de 380 chapelles et autels médiévaux recensés dans le diocèse de Toul, on connaît le fondateur de 252 d'entre elles.

Fondations laïques : 146 fondations dont

- fondations des ducs de Bar et de Lorraine : 13
- fondateurs nobles (seigneurs, comtes, chevaliers, écuyers) : 14
- fondateurs issus du personnel et des officiers administratifs, nobles ou non (secrétaires, baillis, gouverneurs, conseillers, prévôts,...) : 24
- fondateurs issus du personnel et des officiers de justice, nobles ou non (avocats, procureurs, tabellions) : 6
- fondations de maires ou maîtres-échevins : 5
- fondations de bourgeois (profession inconnue) : 7
- fondation d'artisans : 4
- fondations d'un couple homme/femme : 37
- fondations d'une femme seule (souvent une veuve) : 7

Fondations ecclésiastiques : 47 dont

- fondations des évêques : 2
- fondations des chanoines de la cathédrale : 13
- fondations canoniales : 12
- fondations de clercs (prêtres, curés, vicaires, archidiacons) : 25
- fondations d'abbés et prieurs : 3
- fondations de personnels ecclésiastiques (doyen, chantre, secrétaire, maître de l'oeuvre,...) : 9

Fondateurs inconnus : 128

Fondations collectives : 13 dont 3 fondations de confréries.

Ces données ont été recueillies pour l'ensemble du diocèse, mais la répartition est variable selon l'endroit choisi. La cité épiscopale, et surtout sa cathédrale, voient les fondations ecclésiastiques atteindre près de 54% des fondations (sur un total de 39 chapelles et autels) contre 12,5% seulement, pour le diocèse. C'est dire que, là où l'emprise du clergé est forte, les fondateurs ecclésiastiques sont nombreux.

La chapellenie

Le terme désigne le bénéfice, c'est-à-dire les revenus et les biens attachés à la fonction de chapelain, lui permettant de vivre, qui accompagnent la fondation. Cette dotation, cédée volontairement par le fondateur, est prévue, dès la fondation. Malheureusement, là encore, on ne peut en dire beaucoup plus, notamment quelle part de la fortune du fondateur cela représente. Cependant, peut-être croit-on que, plus on donne, plus on est assuré de son salut. Il est toutefois impossible d'établir le coût moyen d'une fondation. Il apparaît cependant bien, que la terre en représente la part essentielle (domaines fonciers, redevances - cens, dîmes, rentes et taux- gagnages et jardins).

La vigne est aussi présente dans les dotations de chapelles proches de

Toul (un pressoir vient même compléter la chapellenie de l'Annonciation en la cathédrale).

La dotation peut-être convertie en argent. De même, on trouve des biens immobiliers, granges ou maisons (la maison peut rapporter un cens ou servir à loger le chapelain). Outre le bénéfice, la chapelle, dont la destination première est de servir de cadre pour la célébration des messes, attire les dons de la part des fidèles. Dons d'ornements (psautier, clochette, statuaire, luminaire ou quantité de cire,...) ou d'offrandes (à partager entre le chapelain et l'entretien de la chapelle). Ce dernier cas peut entraîner des conflits comme à la chapelle Notre Dame de Valcourt en 1443, où le chapelain était accusé d'avoir pris une trop grande part des offrandes.

Le chapelain, s'il appartient à une

communauté (chapitre régulier ou séculier), peut disposer de revenus supplémentaires pris sur les distributions en nature effectuées à la fin des messes (obits, pitances). Mais on ne peut donner une idée précise de ses revenus.

Les chapellenies ont une assise essentiellement foncière, mise à mal lors des crises du XIV^{ème} et XV^{ème} siècles. Cette baisse des revenus augmente d'autant les dépenses incombant à la chapellenie. Afin d'éviter les abus d'indiscipline et de cumul, on peut, alors, recourir à l'amortissement (apport d'argent) ou à l'augmentation de la dotation de la chapelle, voire à l'union de bénéfice, c'est-à-dire que l'on met en commun le bénéfice de la chapelle avec un centre financier (une prébende capitulaire par exemple, comme à la chapelle Saint-Waast à Toul en 1233).

L'accroissement de la chapellenie peut aussi se faire par décision du fondateur, de manière progressive, sans qu'il y ait de difficultés particulières. Ainsi, à Vézelize, la chapelle Saint-Jean-Baptiste, fondée en février 1400, est augmentée en octobre 1400*.

Mais dès lors que les revenus sont insuffisants, c'est l'abandon ou la fusion, comme pour les deux chapelles de la Blanche-Mère-de-Dieu réduites en 1425. De sorte que l'on rencontre, alors, à un même autel, une dédicace à plusieurs saints. Ce cumul des charges est théoriquement interdit, mais certaines transactions en argent semblent masquer cette situation.

Fonder une chapellenie intéresse donc, non seulement les fondateurs et l'Église bénéficiaire, mais aussi le chapelain. La chapellenie est une réalité complexe mais vivante, qui s'adapte aux nécessités du temps. Pour le chapelain, cela implique une dépendance vis-à-vis du fondateur auquel il doit ses revenus.

Le chapelain

Il est choisi par le fondateur de la chapelle qui détient le droit de nomination ou encore le patronage. Le patron est, souvent, le fondateur mais cela peut aussi être la famille de ce dernier : *"la collation et presentation de laquelle chappelle quant elle vaquerat, je veut quelle soit et*

appartiengne ce tousiours maix audit Nicolas mon fils et au plus aune de ses enfants et de leurs hoirs (=héritiers) legitimes tant que la droite ligne vaquerat", comme on nous le dit à la chapelle de la Trinité en la maison du Saint-Esprit de Toul*.

Le patronage peut prendre de multiples formes : patronage laïc, religieux, individuel ou collectif. Toujours est-il que le patron a un temps donné pour nommer un chapelain (afin d'éviter trop d'abus), quinze à quarante jours en moyenne. Le délai dépassé, le droit passe au supérieur ecclésiastique hiérarchique le plus proche. Si après un nouveau délai, un chapelain n'est toujours pas nommé, l'évêque devient patron. Puisqu'il reçoit un bénéfice, le chapelain doit s'en montrer digne et respecter certaines contraintes. Il doit avoir 30 ans minimum et être prêtre (le droit canon n'autorise que les seuls prêtres à administrer les sacrements de la messe). S'il ne l'est pas au moment de sa nomination, il devra le devenir dans l'an. Jusque là, peu de différence avec le curé, mais le chapelain n'a qu'une *"sinécure"*, c'est-à-dire qu'il n'a pas en charge les âmes des fidèles. Il n'a qu'un rôle liturgique et ne doit pas empiéter sur les attributions du curé ou du prêtre de la paroisse. Des précautions sont prises dans les fondations : *"que cette halte messe ne faicet point dempelchement a la messe parochial en la dite englise Saint Jaique, ne a la grant messe de*

*la dite englise Saint Remey"**. Pour cela, la chapelle est formée lors de la messe au maître-autel. Le chapelain doit entretenir la chapelle, conserver les biens de la chapellenie et acquitter les messes et aumônes voulues par le fondateur. Pour l'y contraindre, le chapelain doit prêter serment lors de son entrée en fonction, devant son autorité de tutelle.

A Saint-Christophe en la cathédrale. ** le chapelain *"prête serment sur les Saintes Ecritures de conserver les biens de la chapelle, de ne point les aliéner, de garder fidélité et obéissance au chapitre"*.

Parfois, il doit même payer une somme d'argent à cette même autorité créant une sorte de dépendance. Il est aussi, parfois, obligé de résider sur place. Cependant, il existe des compensations. Les chapelains de la cathédrale ont ainsi droit aux mêmes habits que les chanoines. Pour un chanoine, devenir chapelain apporte un petit plus pour un surplus de travail peu important.

Le vrai problème est que les chapelains ont un rôle et un statut ambigu qui doit, certainement, poser des problèmes avec la hiérarchie ecclésiastique, mais on ne le découvre pas au travers des actes de fondations.

* A.D.M.M. H 1511
** A.D.M.M. G 1385

* A.D.M.M. H 3033

** A.D.M.M. C 153

Chapitre 4 : La chapelle : lieu d'expression du culte et de la foi.

Prier est la fonction impartie au chapelain; contrairement au curé qui a un rôle pastoral, le chapelain n'a, lui, qu'un rôle liturgique. La messe symbolise le sacrifice eucharistique, sacrifice salvateur pour l'Homme. Son importance grandit au cours du Moyen Âge car elle est sensée abrégier le temps du

Purgatoire. La répétition perpétuelle des prières assure aux défunts les suffrages nécessaires lors du Jugement Dernier. "Nous serons tous devant throne de Jhesus Crist pour recevoir soit bien soit mal que nous averons desservir en corps"*.

* A.D.M.M. H 838

Le chrétien craint l'anéantissement après la mort. Or sans ancêtres et sans famille comment recueillir des suffrages auprès des saints? Aussi associe-t-on les vivants et les morts dans une même prière à travers les actes de fondation. La messe réunit les vivants et les morts par l'intermédiaire des saints. A Einville-au-

abbé ait donné et conféré pour l'honneur de Dieu purement et franchement aus dis fondateurs et a leurs dis hoirs de ligne directe comme dit est pour les y ensevelir sans paier la sainte terre synon leur aumolne". *

Il est à noter que les laïcs choisissent volontiers les couvents des ordres mendiants pour y être mis en sépulture. A Toul, Jacques Sinel, maître-échevin demande à être inhumé avec sa femme et ses enfants, dans l'habit de l'ordre, en la chapelle Saint Pierre au couvent des Cordeliers. **

Le dernier aspect qui nous intéresse, désormais, est la dévotion envers Dieu et ses saints, et que

matérialise la chapelle. Près de 90% des chapelles recensées dans cette étude ont une dédicace connue : nom qui est celui du saint, du fondateur, du lieu-dit : ainsi les chapelles dites des "Aviots" sont souvent situées près de sources ou de la bataille qu'elles commémorent (telle la chapelle de Barbasan à Bulgnéville).

Le choix d'un saint a de multiples origines : rappel du prénom du fondateur comme Jean Crestenoy et sa femme Barbe qui ont fondé deux chapelles, l'une à Saint Jean-Baptiste, l'autre à Sainte-Barbe *. Dédicace multiple où la Vierge, reine des Cieux, est très souvent en bonne place. En effet, on préfère s'adresser à la Mère du Christ qu'au Christ lui-même, qui impressionne beaucoup plus.

La Vierge est au-dessus de la condition humaine, mais elle a souffert humainement. Elle apparaît comme la meilleure avocate de l'homme et est, par conséquent, beaucoup sollicitée. On trouve donc dans le diocèse près de 102 chapelles qui lui sont dédiées (seule ou associée à un saint).

Les ducs de Lorraine et de Bar ont fondé près des 3/4 de leurs chapelles sous l'invocation de Notre-Dame. Cependant, le culte marial évolue avec le temps. Au XV^{ème} siècle, c'est la Vierge souffrant de la mort de son fils, Notre Dame de Pitié, qui apparaît. Tandis qu'au XIV^{ème} siècle, l'Annonciation était en vogue. Si Marie est célébrée, le christocentrisme qui se développe au Moyen Âge se retrouve dans certains intitulés : la Sainte-Croix, le Saint-Sépulcre, le Sacré-Coeur, la Sainte-Trinité. Dédicaces qui célèbrent indirectement le Christ.

* A.D.M.M. H 1508

** A.D.M.M. C 153

* A.D.M.M. B 290

TABLEAU DES DÉDICACES

Dédicaces	Nombre	Date de la première mention
Notre-Dame	61	Dès le XII ^e siècle
Saint Nicolas	31	1304
Saint Jean-Baptiste	18	1350
Saint Michel	16	1349
Sainte Catherine	15	1298
Saint Jean	14	Dès le XII ^e siècle
Sainte Croix	13	1356
Annonciation Notre-Dame	12	1313 ou 1317
Trinité	12	1348
Saint Jacques	11	1338
Marie-Madeleine	10	Début XIV ^e siècle
Notre-Dame de Pitié	10	1431
Saint Christophe	9	1300
Saint Georges	9	1300
Saint Pierre	8	1368
Saint Sébastien	8	1469
Sainte Barbe	8	1300
Saint Antoine	7	1343
Saint Claude	7	1422
Nativité Notre-Dame	6	1299
Saint Gérard	6	1298
Saint Jean-Evangéliste	6	1346
Saint André	5	1338
Saint Barthélemy	5	1417
Saint Sépulcre	5	Dès 1300
Assomption Notre-Dame	4	1349
Blanche Mère de Dieu	4	Vers 1285
Madeleine	4	1338
Saint Césaire	4	1387
Saint Esprit	4	1349
Saint Fiacre	4	1464
Saint Laurent	4	1377
Saint Martin	4	1300
Sainte Anne	4	Dès le XII ^e siècle
Sainte Elisabeth	4	1430
Saints Pierre et Paul	4	Début XV ^e siècle
Conception Notre-Dame	3	1356
Saint Etienne	3	1480
Saint Maur	3	1305

Sainte Geneviève	3	1313 ou 1317
Sainte Marguerite	3	XIV ^e siècle
Saint Blaise	2	1387
Saint Clément	2	1459
Saint Hubert	2	1478
Saint Julien	2	1344
Saint Mansuy	2	1367
Saint Maurice (10000 Martyrs)	2	1456
Saint Sacrement	2	XIV ^e siècle
Saint Thibaut	2	1286
Saint Urbain	2	XIV ^e siècle
Sainte Claire	2	XIV ^e siècle
Sainte Lucie	2	1346
Tous les Saints (ou Toussaint)	2	1336
Visitation Notre-Dame	2	Avant 1500
Sacré Coeur	1	1298
Saint Armon	1	1338
Saint Armand	1	1402
Saint Augustin	1	1372
Saint Brice	1	1497
Saint Côme et Saint Damien	1	1492
Saint Didier (ou Dozier)	1	1458
Saint Eloi	1	1450
Saint Siméon	1	IX ^e siècle
Saint Florentin	1	1322
Saint François	1	Avant 1500
Saint Gand	1	1500
Saint Genès	1	1355
Saint Goëric	1	1438
Saint Jérôme	1	1499
Saint Jude	1	1430
Saint Matthias	1	1385
Saint Matthieu	1	1253
Saint Nicaise	1	1315
Saint Paul	1	1368
Saint Robert	1	1405
Saint Simon	1	1430
Saint Vincent	1	Avant 1500
Saint Yves	1	1430
Sainte Agnès	1	1461
Sainte Ursule (11000 Vierges)	1	1463
Sainte Valdrée	1	XV ^e siècle

Les autres saints peuvent se rassembler en plusieurs groupes. D'abord, ceux qui ont vécu auprès du Christ ou qui apparaissent dans la Bible. Saint Jean l'emporte de très loin avec, parfois, la distinction (mais pas toujours) entre saint Jean l'Évangéliste et saint Jean-Baptiste. Jean est un prénom populaire en Lorraine. On trouve aussi saint Michel, présent lors du Jugement Dernier, mais aussi "ange gardien" de Jeanne d'Arc, saint Jacques, saint Pierre, ou encore sainte Marie-Madeleine (souvent associée aux chapelles d'ermitage).

Ces saints sont jugés comme de bons intercesseurs car ils ont côtoyé le Christ. D'autres sont vénérés en

raison de l'exemplarité de leur vie ou de leur martyre.

Ces saints appartiennent à une sorte de "gothique international", rendu populaire par la Légende Dorée de Jacques de Voragine. Sainte Catherine, qui veille sur la chapelle du palais des ducs de Lorraine à Nancy, sainte la plus vénérée après Notre Dame; saint Nicolas, culte populaire, saint patron de nombreux métiers et confréries qui a le pouvoir de ressusciter les morts; saint Georges, qui protège contre les maladies contagieuses; sainte Barbe ou saint Sébastien, qui, tous deux, protègent de la peste, complètent le tableau.

On trouve ensuite un ensemble de

saints des premiers temps de l'Église ou de saints locaux. Saint Gérard (évêque de Toul) et saint Claude (saint populaire en Bourgogne et Franche-Comté) sortent du lot.

Au terme de ce tour d'horizon, on remarque que ce sont surtout des saints universels qui sont choisis, saints qui ont vécu sur le modèle du Christ. Les saints du haut Moyen Âge ne sont plus des références. Le culte des saints est une des réponses apportées par le fidèle aux troubles de son temps. Cette spiritualité verticale rassure, d'où son succès, car elle donne le sentiment d'avoir un rapport privilégié avec le saint.

Conclusion :

Quelles conclusions tirer de cette étude d'une forme particulière d'expression de la foi qu'est la chapelle? Ce qui rend remarquable la chapelle et la chapellicie est son caractère spectaculaire tant matériellement que dans les moyens investis. Le mouvement des fondations résulte cependant d'une évolution des mentalités et de la piété qui apparaît dès avant les XIV^{ème} et XV^{ème} siècles, et que les crises de la fin du Moyen Âge, n'ont

fait qu'amplifier.

Le diocèse de Toul est-il en avance ou non dans le développement du phénomène? On ne peut le dire, mais ce type de legs pieux, élitiste puisqu'il nécessite d'importants moyens, traduit les bouleversements de la société et de nouvelles attitudes face à la mort et à ses lendemains.

Cependant, si l'on crée un cadre particulier plutôt que de se

contenter des lieux existants, ce n'est que l'expression de la recherche d'une relation plus personnelle avec le saint plutôt que d'un passage obligé par le clergé. C'est donc à la fois une marque de vitalité religieuse et de crise des structures existantes, crise qui culminera au siècle suivant au travers de la Réforme.

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE (extrait)

- CALMET (Dom A.) : *Notice de la Lorraine*, 2t., Nancy, 1756.
CLANCHE (Abbé G.) : *Guide express de la cathédrale de Toul*, Nancy, 1913
GUILLAUME (Abbé) : *Le culte de la très Sainte Vierge en Lorraine*, Nancy, s.d
Ouvrage collectif : *Histoire de la Lorraine*, t.1, Nancy, 1939
LEPAGE (H.) et CHARTON (C.) : *Le département des Vosges. Statistiques historiques et administratives*, t.2, Nancy, 1845
LOUIS (L.) : *Le département des Vosges*, t.6 et 7, Epinal, 1887
MARTIN (Abbé E.) : *Histoire des diocèses de Toul, Nancy et Saint Dié*, t.1, Nancy, 1900
MARTIN (P.) : *Contribution à une étude de géographie du sacré : les chapelles de l'ancien diocèse de Toul au XVIII^{ème} s.*, Mémoire de Maîtrise, Nancy, 1984
VILLES (A.) : *La cathédrale de Toul : histoire et architecture*, t.2, Metz, 1983

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE (extrait)

- Actes du 99^{ème} Congrès national des sociétés savantes (Besançon 1974) : *La piété populaire au Moyen Âge. Philologie et histoire jusqu'en 1610*, t.1, Paris, 1977
Actes du 109^{ème} Congrès des sociétés savantes (Dijon 1984) : *L'encadrement des fidèles au Moyen Âge et jusqu'au Concile de Trente*, Histoire médiévale et philologie, t.1, Paris, 1985
ARIES (P.) : *L'homme devant la mort: le temps des gisants*, t.1, Paris, 1977
BERIOU (M.-N.) : Les *chapellenies dans la province ecclésiastique de Reims au XIV^{ème} s.*, dans R.H.E.F. n°159, Paris, 1959
CHIFFOLEAU (J.) : *La comptabilité de l'au-delà. Les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Âge (v.1320-v.1480)*, coll. de l'École française de Rome, Rome, 1980